

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

# 1. HEURES D'OUVERTURE (sous réserve de modifications)

#### Heures d'ouverture officielles du Salon:

Dimanche 16 août 2026 de 9h à 18h Lundi 17 août 2026 de 9h à 18h Mardi 18 août 2026 de 9h à 16h

Pour les exposants: une heure avant et une heure après les heures d'ouverture officielles du salon.

### 2. ORGANISATEUR

BERNEXPO AG Téléphone +41 31 340 11 11

ORNARIS Courriel ornaris@bernexpo.ch

Mingerstrasse 6 Internet www.ornaris.ch

Postfach 3000 Bern 22

# 3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes « Conditions de participation» s'appliquent pour la participation au salon ORNARIS et complè-tent les « Conditions générales de participation» en vigueur de BERNEXPO SA. Sont également applicables le « Règlement d'exploitation» de BERNEXPO AG ainsi que les « Informations techniques concernant les halles ». En cas de contradiction, les dispositions contenues dans les présentes « Conditions de participation» à ORNARIS prévalent sur les « Conditions générales de participation» de BERNEXPO AG.

# 4. BUT DU SALON DÉDIÉ

ORNARIS est une plate-forme d'information et de rencontre pour les professionnels du secteur des biens de consommation et est le seul salon national du commerce de détail sur le marché suisse.

# 5. EXPOSANTS AUTORISÉS

Toutes les entreprises en rapport avec le domaine de compétence sont admises comme exposants. Il n'existe aucun droit d'admission. Les demandes d'admission peuvent être rejetées sans justification.

### 6. TARIFS

Les prestations suivantes s'ajoutent dans tous les cas à la location du stand, si elles ne sont pas comprises dans le prix du forfait:

- Package de communication de base (à partir de CHF 350.00)
- Prise de courant (à partir de CHF 218.00)
- Fourniture d'électricité, y compris utilisation du réseau (à partir de CHF 43.60)
- Forfait de service (selon tableau)

Un forfait de service est facturé à tous les co-exposants (participation aux frais généraux, à l'entretien et à l'élimination des déchets/recyclage) selon la clé de répartition suivante :

Désignation de l'article	Prix forfaitaire en CHF
Taille du stand jusqu'à 25 m²	CHF 55.00
Taille du stand jusqu'à 26 – 50 m²	CHF 65.00
Taille du stand jusqu'à 51 – 100 m²	CHF 96.00
Taille du stand jusqu'à 101 – 300 m²	CHF 168.00
Taille du stand à partir de 301 m² CHF	CHF 252.00

Pour les grandes quantités, nous nous réservons le droit d'adapter le forfait de service.

# **6.1. RÉDUCTIONS**

Réduction pour réservation anticipée	Prix par m²
Pour une inscription jusqu'au 31 mars 2026 Valable pour: - Surface du stand sans construction de stand - Forfaits de stand Core - Forfaits de stand Edge	CHF 20.00
- Forfaits de stand Advanced	
Contrat multi-Salons	Prix par m²
2 Salons	CHF 15.00
4 Salons	CHF 25.00
Valable noun	

#### Valable pour:

- Surface du stand sans construction de stand
- Forfaits de stand Core
- Forfaits de stand Edge
- Forfaits de stand Advanced

Les réductions sont désormais cumulables.

# 7. RETRAIT DE L'INSCRIPTION

# 7.1 par un exposant / co-exposant

En cas d'annulation de l'inscription (l'inscription en ligne ou après réception de l'accusé de réception), les frais d'annulation suivants s'appliquent :

Description	Forfait
Taxe d'annulation à 30 m²	CHF 500.00
Taxe d'annulation 31 – 70 m²	CHF 1'000.00
Taxe d'annulation 71 – 110 m²	CHF 1'500.00
Taxe d'annulation de 111 m²	CHF 2'000.00

En cas d'annulation de l'inscription **après réception de la confirmation de stand**, les tarifs indiqués au point 3 des <u>conditions générales de participation de BERNEXPO AG</u> s'appliquent. En cas de non-participation d'un co-exposant, le tarif de co-exposant complet et les frais supplémentaires occasionnés restent dus dans tous les cas.

# 8. FORFAIT POUR CO-EXPOSANT

La définition de co-exposant est celle figurant dans les «Conditions générales de participation» en vigueur. En s'acquittant du forfait pour co-exposant, ce dernier dispose des droits suivants:

- Inscription de sa raison sociale sur le stand de l'exposant principal
- Vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans le répertoire des exposants
- Droit de commander des bons et des cartes d'invitation
- Droit d'utiliser les moyens publicitaires mis à disposition des exposants

Description	Forfait
Co-exposant	CHF 750.00

## 9. BOUGIES

L'allumage de bougies est en principe interdit. Les exceptions sont soumises à autorisation et doivent être déposées pour l'ORNARIS Berne 2026 jusqu'à la mi-juillet 2026 au moyen du formulaire «Demande d'autorisation pour allumer des bougies».

# **10. LIVRAISONS DE MARCHANDISES**

Pendant le Salon, les livraisons de marchandises dans les halles ne sont autorisées que jusqu'à 9 h.

# 11. DISPOSITIONS FINALES

Sauf indication contraire, les prix indiqués s'entendent hors TVA. Changements de prix réservés. C'est la version en allemand en vigueur au moment de l'inscription qui fait foi.